

31 août 2004

04.358

Question Bernard Matthey**Graffitis au bord des routes cantonales: les effacer le plus rapidement possible**

Le nombre de graffitis sur les ouvrages bordant les routes cantonales ou sur les bâtiments appartenant à l'Etat reste relativement modeste et nous en profitons pour remercier tous les services qui procèdent à leur élimination ainsi que ceux qui repèrent les graffiteurs dont le talent laisse tellement à désirer.

De manière à décourager davantage encore les auteurs de tags, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il serait souhaitable:

- de faire effacer les graffitis dans les jours qui suivent leur apparition;
- de recouvrir par de la végétation grimpante, chaque fois que cela est possible, les surfaces convoitées par les graffiteurs?

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer quelle est la démarche suivie actuellement en matière de prévention contre ces actes de vandalisme, les moyens mis en œuvre, ainsi qu'une estimation des coûts pour l'Etat?